



Association canadienne des parcs et loisirs

Bourse Harry Boothman

Formulaires de demande et de suivi

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) est la voix nationale des parcs et loisirs pour promouvoir leurs avantages sur le plan social, économique, communautaire, environnemental et de la santé. Ses adhérents comprennent les associations de parcs et loisirs des 13 provinces et territoires ainsi que leurs vastes réseaux de prestataires de services dans plus de 90 % des communautés canadiennes.

Contexte :

Harry Boothman était le superviseur des parcs pour la ville de Calgary ainsi que sympathisant de longue date et membre du Conseil d'administration de l'Association canadienne des parcs et loisirs. La bourse Harry Boothman a été établie pour honorer sa contribution au secteur des parcs et loisirs et sa croyance au besoin de mesures qui soutiennent le développement continu de ce secteur. L'établissement de cette bourse, en soutien au perfectionnement professionnel au sein du secteur, est un hommage à la vision et au dévouement de Harry.

Objectif :

Fournir de l'aide financière aux personnes dans leur poursuite de possibilités de perfectionnement professionnel dans le secteur des parcs et loisirs.

Critères d'admissibilité des candidats :

Les demandes seront acceptées de la part de spécialistes professionnels des parcs et loisirs ayant au moins cinq (5) années d'expérience et qui travaillent à temps plein dans le secteur.

La préférence sera donnée aux candidats qui font preuve d'autoassistance sous forme de contribution financière.

Critères d'admissibilité des projets :

Les programmes de perfectionnement professionnel, les projets de recherche appliquée, les voyages d'études, les séminaires et les conférences de nature nationale ou internationale seront acceptés. La bourse sera attribuée selon les mérites personnels et professionnels du programme de perfectionnement proposé par le candidat. Les demandes qui révèlent un lien solide avec le programme de perfectionnement professionnel de l'ACPL seront encouragées.

Le début des possibilités de perfectionnement professionnel doit se situer entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. La possibilité de perfectionnement professionnel doit se terminer au plus tard le 31 mars 2021. Les possibilités de perfectionnement professionnel ne pourront en aucun cas bénéficier d'un soutien rétroactif.



Les candidats non retenus n'auront pas la possibilité d'interjeter appel des décisions du Comité d'examen de la bourse Harry Boothman de l'ACPL.

Un formulaire de demande de la bourse Harry Boothman de l'ACPL (ci-joint) rempli et signé doit accompagner la demande. Le financement est subordonné à la réception du rapport de suivi (ci-joint).

Date limite pour soumettre les demandes :

31 mars de chaque année. Jusqu'à deux (2) bourses, d'une valeur de 1 000 \$ chacune, peuvent être remises chaque année.

Processus de sélection :

Toutes les demandes doivent être envoyées par la poste à :

*Bourse Harry Boothman de l'ACPL
a/s Saskatchewan Parks and Recreation Association
100 – 1445 rue Parks
Regina Saskatchewan S4N 4C5*

Ou par courrier électronique à khouse@spra.sk.ca

Toutes les personnes recevront un courriel confirmant que leur candidature a bien été reçue. Si, dans les cinq jours ouvrables suivant la soumission, vous n'avez pas reçu d'accusé de réception, veuillez communiquer avec la Saskatchewan Parks and Recreation Association au 306-780-9389.

Les demandes seront examinées par le Comité d'examen de la bourse Harry Boothman de l'ACPL et tous les candidats seront informés de l'état de leur demande au plus tard le 15 juin de l'année de la demande. Les possibilités de perfectionnement professionnel devront être terminées entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année de la demande.

Suivi et paiement :

La date limite de remise du rapport de suivi est dans les trois (3) mois suivant la date d'achèvement de la possibilité de perfectionnement professionnel. Le paiement de la bourse sera effectué après la réception de chacune des exigences suivantes :

- Rapport final de suivi
- Preuve de la réalisation fructueuse de la possibilité de perfectionnement professionnel
- Copies des reçus pour toutes les dépenses applicables

Les candidats approuvés qui n'utilisent pas les fonds doivent faire une nouvelle demande à la nouvelle date de demande.



Formulaire de demande de la bourse Harry Boothman de l'ACPL

La date limite pour soumettre les demandes est le 31 mars

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province: _____

Code postal : _____ Téléphone — Bur. : _____

Cel. : _____ Rés. : _____

Adresse courriel : _____

Employeur actuel : _____

Titre de l'emploi actuel : _____

Employé à plein temps : Oui Non

Nombre d'années de travail dans le secteur des parcs et loisirs : _____

Historique de l'emploi au cours des dix dernières années : _____

Particularités du perfectionnement professionnel

Nom de la possibilité : _____

Date de début : _____ Date de fin prévue : _____

Organisme parrain : _____ Endroit : _____

Autre : _____



CPRA ACPL

Veillez nous fournir la description du cours ou de l'activité (ajouter des pages si nécessaire). Le cas échéant, veuillez fournir des brochures sur le programme ou tout complément d'information permettant d'expliquer davantage le programme.

Résultats d'apprentissage

Ajouter des pages si nécessaire.

Veillez indiquer les résultats d'apprentissage *personnels* escomptés de votre participation à cette possibilité de perfectionnement professionnel.

Veillez indiquer les résultats d'apprentissage *professionnels* escomptés de votre participation à cette possibilité de perfectionnement professionnel.

Avantages pour l'employeur

Veillez décrire en quoi votre participation à cette possibilité sera bénéfique pour votre employeur.

Les lettres d'appui de l'employeur sont encouragées, mais ne sont pas obligatoires. Si vous en avez, veuillez les annexer.



Aspects financiers

Veillez fournir une description des exigences financières prévues pour les dépenses.

Sources de financement

Bourse de l'ACPL _____ \$
 Autoassistance — personnelle _____ \$
 Autoassistance — employeur _____ \$
 Autoassistance – subv./autres _____ \$
 Autre (veuillez préciser) _____ \$

Total _____ \$

Dépenses

Frais d'inscription _____ \$
 Livres et manuels _____ \$
 Déplacements _____ \$
 Hébergement _____ \$
 Autres (veuillez préciser) _____ \$
 Taxes _____ \$

Total _____ \$

Montant de la bourse demandé (maximum 1 000 \$) : _____ \$

Signature du candidat : _____

Veillez retourner ce formulaire rempli à :

*Bourse Harry Boothman de l'ACPL
 a/s Saskatchewan Parks and Recreation Association
 100 – 1445 rue Parks
 Regina Saskatchewan S4N 4C5*

Ou par courrier électronique à khouse@spra.sk.ca

La date limite pour soumettre les demandes est le 31 mars.

Liste de contrôle de la demande

- Demande remplie
- Matériel de description de cours supplémentaire (le cas échéant)
- Lettre d'appui de l'employeur (le cas échéant)



Rapport de suivi de la bourse Harry Boothman de l'ACPL

| | | | |
|----------------------------|-------|--------------------|-------|
| Nom : | _____ | | |
| Adresse : | _____ | | |
| Ville : | _____ | Province: | _____ |
| Code postal : | _____ | Téléphone — Bur. : | _____ |
| Cel. : | _____ | Rés. : | _____ |
| Adresse courriel : | _____ | | |
| Employeur actuel : | _____ | | |
| Titre de l'emploi actuel : | _____ | | |

Montant du financement approuvé : _____ \$

La date limite de remise du rapport de suivi est dans les trois (3) mois suivant la date d'achèvement de la possibilité de perfectionnement professionnel.

Veillez nous décrire ce que vous avez appris et fournir un résumé de la possibilité de perfectionnement professionnel à laquelle vous avez assisté grâce au soutien de la bourse Harry Boothman. Ces renseignements peuvent être utilisés à des fins promotionnelles dans les communications de l'ACPL.

Veillez limiter votre réponse à 250 mots. Les sujets potentiels recommandés comprennent :

- Une brève description de la possibilité de perfectionnement professionnel et de ses activités
- Une description de vos résultats d'apprentissage escomptés et comment ils ont été atteints.
- L'identification de la façon dont vous allez utiliser à l'avenir les compétences et les connaissances acquises lors de cette possibilité de perfectionnement professionnel.
- Le partage des façons dont vous avez profité de votre participation à ce programme de bourse.

Veillez joindre des pages supplémentaires au besoin.



Veillez fournir un résumé des sources de financement et des dépenses encourues.
(Veillez annexer les reçus pour justifier vos dépenses)

Sources de financement

Bourse de l'ACPL _____ \$
Autoassistance _____ \$
Autre (veuillez préciser) _____ \$

Total _____ \$

Dépenses

Frais d'inscription _____ \$
Livres et manuels _____ \$
Déplacements _____ \$
Hébergement _____ \$
Autres (veuillez préciser) _____ \$
Taxes _____ \$

Total _____ \$

Signature du candidat : _____

Veillez retourner ce formulaire rempli à :
Bourse Harry Boothman de l'ACPL
a/s Saskatchewan Parks and Recreation Association
100 – 1445 rue Parks
Regina, Saskatchewan S4N 4C5

Ou par courrier électronique à khouse@spra.sk.ca

La date limite de remise du rapport de suivi est dans les trois (3) mois suivant la date d'achèvement de la possibilité de perfectionnement professionnel.